



N° 2026-05-10

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT
PERMISSION DE STATIONNER DANS LE
CADRE D'UN AMENAGEMENT DE JARDIN
PRIVE
IMPASSE DES PIERRES BLANCHES
Du Mardi 26 mai au vendredi 29 mai 2025**

Le Maire de la Commune de LIMAS,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande en date du 18 mai 2026, par laquelle Monsieur CHADLI Mohammed, 326 Avenue du Général de Gaulle, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public sur deux places de stationnement afin d'effectuer un aménagement de son jardin, côté impasse des Pierres Blanches.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant ces travaux.

ARRETE

Article 1 : Du Mardi 26 mai 2026 au vendredi 29 mai 2026 ; impasse des Pierres Blanches : occupation du domaine public pour accéder à une propriété afin d'effectuer des travaux.

- Monsieur CHADLI Mohammed est autorisée à passer impasse des Pierres Blanches afin d'effectuer des travaux d'aménagement dans sa propriété.
- Monsieur CHADLI Mohammed s'engage à remettre en état le passage entre le parking à sa propriété si besoin.
- Pose de panneaux d'interdiction de stationner avec affichage de l'arrêté à déposer 48h l'avance par les soins de Monsieur CHADLI Mohammed.

Article 2 : Monsieur CHADLI Mohammed est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.



Fait à LIMAS le 21 mai 2026

Pascal GIRIN,
Maire de LIMAS